

siège•tv



Récompenser l'effort, c'est possible !

Communiqué • 17 septembre 2024

Sans eux, pas de produits phares à l'antenne.
Télématin ? Le 23h ? Les émissions matinales ou tardives ?
Ils sont les travailleurs aux « horaires décalés ».

Depuis des années, un Secrétariat Général à l'Information, dont la surdité persistante, nuit quotidiennement aux collaborateurs CDI comme CDD, ainsi qu'à ses propres personnels chargés de mettre en œuvre ces décisions irresponsables et arbitraires.

Tout mettre en œuvre, jusqu'aux plus basses mesquineries, pour priver ces personnels volontaires, dévoués et engagés au service de l'audiovisuel public, d'une « primette » de 20 euros bruts jamais revalorisée depuis 2015 (-27% d'inflation) est honteux, indigne et indécent.

Nous pouvons désormais constater que la pénibilité des soirées ou des petits matins loin de chez soi, au service des antennes, n'a pas beaucoup de valeur aux yeux de certains.

Mais enfin, une DRH à l'écoute, sensible à la productivité et à la qualité du travail qui aidera à sauver nos finances, a entendu et également écouté. **La prime de vacation tardive est rétablie.**

FO France.tv est fière d'avoir porté ce combat !

Pour les « oubliés » du SGI, elle sera même rattrapée avec une rétroactivité jusqu'à janvier 2024.

Le rétablissement, signé FO, de cette prime établie en 2015 comme une « compensation » par note de service est la preuve qu'à France Télévisions, l'engagement et le mérite peuvent être considérés.

D'autres personnels pourraient ainsi la faire valoir ou en obtenir une autre, plus spécifique, adaptée à leur engagement et leur pénibilité.

Les correspondants régionaux de la rédaction nationale méritent une indemnité.

Ils ne comptent pas leurs heures, multiplient les matinales et les soirées. Leur astreinte quotidienne est loin d'être une simple veille. Dans 30% des cas, elle se traduit par un départ en mission.

FO France.tv sera à leurs côtés et se battra à nouveau pour l'obtenir.